Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 238750

A. A\	IS D'ENQUETE	Référence comm	nunale : 8005				
Donn	ées générales	Compétence M ou ME (*)	(ME) Municipale Etat				
1.	Commune (*) :	Nyon	5				
2.	Lieu-dit :						
	et/ou adresse (*):	Chemin Monaștier 7					
3.	Coordonnées (E / N) (*)	2506980 / 1137795 (coordonnées moyennes de l'ouvra	age, par exemple: 2549170 / 1161250)				
4.	No de parcelles (*):	731	- 1 Table 1 Ta				
5.	No ECA :	1494a 1494b					
6.	Note recen, architectural						
Acteu	rs (si plusieurs, ajouter en pa	gon' (4)					
7.	Propriétaire (*) :						
	Nom, Prénom :	JAQUES OLIVIER, CHRISTIAN, BERTRAND ET THIERRY	Raison sociale:				
	Adresse:	Chemin Charles-Gide 6	Tél. :				
	NPA / Localité	1006 LAUSANNE	E-mail:				
	Promettant acquéreur :						
	Nom, Prénom :	VIRET VÉRONIQUE ET CISTELLINI LAURENT	Raison sociale: MOVITO SARL				
	Adresse :	Route de St-Cergue 10	Tél.: 022 366 66 66				
a.I	NPA / Localité :	1273 ARZIER-LE MUIDS	E-mail: info@movito.ch				
	Droit distinct et permanent :						
	Nom, Prénom :		Raison sociale				
	Adresse :	5	Tél. :				
	NPA / Localité :	. 8	E-mail:				
8.	Auteur des plans (*) (per	rsonne physique selon art. 72 RATC)					
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieur [_] Exception art. 106 LA	ATC				
	Nom, Prénom :	CISTELLINI LAURENT	N° REG : 1570				
	Profession:	Architecte	nue				
	Raison sociale :	ATELIER94 ARCHITECTURE SA	E-mail: info@atelier94.ch				
	Adresse :	Route de St-Cergue 10	Tél.: 022 366 66 66				
	NPA / Localité :	1273 ARZIER-LE MUIDS	Fax:				
9.	Nature des travaux nrin	cipale (*) : (une seule coche possible)					
	☐ Adjonction [X] Construction nouvelle ☐ Reconstruction après ☐ Transformation(s)	☐ Agrandissement	☐ Changement / nouvelle destination des locaux ☐ Démolition totale ☐ Rénovation totale				
10. 11.	-	e (*): ECA n°1494a/1494b et construction de 3 villas mitoy (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du m					

12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[] Oui [X] Non	
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)		
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
13,	a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aușsi la question N° 105)		
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie	[X]	<i>X</i>
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)		
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)		V 18
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)		
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO		SR 58
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non	

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE 20. Maître de l'ouvrage (*): [] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports ☐ 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF ☐ 05 Office fédéral des routes (OFROU) □ 07 Swisscom ☐ 08 La Poste □ 10 Canton 11 Entreprise de droit public d'un canton □ 15 Commune 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.) [] 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies) [] 22 Institution de prévoyance, caisse de pension [] 23 Caisse maladie, SUVA 24 Banque, fond immobilier, holding financière 31 Usine d'électricité privée [] 32 Usine à gaz privée □ 33 Chemin de fer privé [41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier) ☐ 42 Coopérative de logement [X] 43 Société de capitaux, SA, Sàri (construction, immobilier) ☐ 51 Société Individuelle ou de personnes (Industrie, artisanat, commerce) [] 61 Particulier et hoirie ☐ 63 Organisation internationale, ambassade [] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) : MOVITO SARL VIRET VÉRONIQUE ET CISTELLINI LAURENT Nom, Prénom: Raison sociale: Adresse: Route de St-Cergue 10 Tél.: 022 366 66 66 NPA / Localité : 1273 ARZIER-LE MUIDS E-mail: info@movito.ch 21. Direction des travaux (*): ATELIER94 ARCHITECTURE SA CISTELLINI LAURENT ET TORNIER GEORGES Nom, Prénom: Raison sociale: Adresse: Route de St-Cergue 10 Tél.: 022 366 66 66 1273 ARZIER-LE MUIDS E-mail: info@atelier94.ch NPA / Localité : C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE 30. Genre de construction (aide) (*): [X] Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière 31. Type d'ouvrage (*): Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau ☐ 12 Usines d'électricité et réseaux 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques ☐ 14 Chauffage à distance ☐ 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées Elimination des déchets 22 Ordures ménagères [] 23 Autres déchets

Infrastructure routière, parking ☐ 31 Routes nationales 32 Routes cantonales 33 Routes communales [] 34 Route, place de stationnement 35 Parking couvert Autre transport et communication ☐ 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare) ☐ 42 Constructions pour les bus et tramway 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie) ☐ 49 Autres constructions vouées aux transports

	Education, recherche, sant		•	- •	u au niveau maturité)	
	loisirs, culture			re ou rechercl	ne	
		∐ 53 Hôpita				
		–			assistance sociale	
		_		t de santé spé		
				s et de tourisn	ne	
				but religieux	Libitath Amora at man	
					, bibliothèques et mo	numents
	Autora infrantavaturas	_	•	et salles de sp		
	Autres infrastructures			perges et barra		
				la défense na	tionale	
		[] 69 Autres				
		—		à un logemer		-11-
		• •		_	nt, mitoyenne ou jum	
			,		oour l'habitation exclu	
		_	•		lement à usage d'hal	Ditation
					assistance sociale	
					t avec l'habitation	
	A e-inviture authioutture	_		en rapport ave	ec maditation	
	Agriculture, sylviculture	-	ruction agrice			
			ruction sylvic			
	Industria articonat	_	orations fonc			
	Industrie, artisanat,	_	lue, usine, at			
	commerce, services, administration		dépôt, silo, d			
	administration		dministratif, I			
		_	ommercial, n	_	afé-restaurant, café-b	or too room old
		_		nts de courte		/ar, tea-100m, etc
			-		auree s activités économiq	2010
		☐ 33 Yulle	CONSTITUCTION	destillee a de	S activites economiq	uco
Situat	lon					
33.	Emprise de l'ouvrage (défi	inie par le rayon autour de	s coordonnée	es E/N du proj	et) :	
	∐ 5 m	∐ 10 m	∐ 25 m		[X] 50 m	
	∐ 100 m	[] 250 m	∐ 500 m		∐ 1000 m	
34.	L'ouvrage est également s	situé sur une autre commu	ne :			
•						
35.	Dans un plan général d'af Dans un plan partiel d'affe		[X] []			
	Dans un plan de quartier (Ū	Nom et/ou	No de la zone :	Zone de l'ordre non contigu
36.	Secteur de protection des	eaux:	[_] Au [X] ü	B (Si zones S,	cocher la question N° 1	115)
37.	A moins de 50 m d'une lig		e domaine fe	erroviaire		
	délivré ou si la démarche est	t en cours, cocher la question	N° 127)	•		
- "						
Bruit	DM - N deserte de conse	shilled our bould (DCD) and d	A:A A4A a44-ib.	uée dono los s	ronan diaffactation	
38.		sibilité au bruit (DSB) ont d				
	 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjoument régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14. (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) 					
Eau p	otable, défense incendle					
40.	Alimentation en eau de bo	oisson :		[X] Réseau	public	☐ Alimentation privée
41.	Défense incendie extérieu	ure à partir d'une borne hy	drante :	[X] Existan	te	[_] Projetée
				•		- ·
				Distance [n	nj . 30	
Rama	esage des déchets					
	a) Conteneurs ordures m	ánanàres		(X1 Eyisten	t [_] Projeté	
42.	b) Différenciés c) Emplacement accessit	-			t 📋 Projeté	

Supp	ression de	s barrières archi	tecturales			

43.	La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée au
	besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)

☐ Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. [] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)

Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. [X] SI la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

1

Sans logements

0

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m²]	1100	0	0	1100
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	1100	0	0	1100
62.	Surface bâtie [m²] (B)	112	288.7	112	288.7
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	150	682	150	682
	dont consacrée au logement [m²]	150	682	150	682
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.26
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.62
65.	Cube SIA [m³]	800	3383	800	3383
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	2600000	CFC 1 à 5	[CHF]	

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments 1 Avec logements

Nb total de bâtiments transformés 0

Nb total de bâtiments démolis

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81.	Couverts, garages extérieurs	2	3	2	3
82.	Places non couvertes	1	0	0	1
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl yeuillez cocher la question 40	3	3	2	4

84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

	bâtiment [1]						
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	Nouveau bătiment à une transformation, il e	st nécessaire de décrire la	transformation	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :		
	∐Assainissement énergétique ∐Changement d'affectation ∐Installation solaire thermique	 [_]Agrandi	sement système de chaufi ssement chauffé ion solaire photovoltaïque	age	∐Transformations / rénovations intérieures ∐Agrandissement non chauffé ∐Autres travaux de transformation		
B2	N° de parcelle (*) :	731					
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.						
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin Monastier 7					
B 5	Dénomination du bâtiment :	Villa mitoyenne A					
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1					
CAR	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
В7	Catégorie de bâtiment (*) : Classe :	Maison individuelle à ur	n logement				
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	98					
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :	234					
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	234	Pour les activités [m²] :	0			
B11	Cube SIA [m³] :	1144					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-so	ls et demi-niveaux) :	4				
B13	Nombre total de logements après trava	aux (*) : 1					
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	1	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou p	olus :		
B14	Bâtiment transformé (*) · les travaux m	nodifient-ils le nombre ou	la taille des logements :				
CAR	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE	SYSTEME DE CHAUFFA	AGE				
Aide	pour la saisle: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	eme de chauffage (*) :					
	Principal	: Pompe à chaleur PAC	pour un seul bâtiment				
	Secondaire	1					
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	7.7					
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le	système de chauffage (*)):				
	Pour générateur principal	: Sonde géothermique					
	Pour générateur secondaire	:					
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la prod	uction d'eau chaude sani	taire (*) :				
	Principal	: Pompe à chaleur PAC					
	Secondaire	:					
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la	production d'eau chaude	sanitaire (*) :				
	Pour générateur principal	: Electricité					
	Pour générateur secondaire	:					
B18	La construction a eu lieu avant le 1er	janvier 1991 (date du per	mis de construire) :	∐ Oui [X] Non		
Po • fa • d	Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011) Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de : • faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lign) • déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) • joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.						

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT 39. a) Façades, tolture Matériau, couleur : Isolation phonique, crépi ou brique Mode de couverture, couleur : Tolture plate végétalisée Type de fermeture : [X] Stores ☐ Volets b) [] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m² 📋 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408) 45 a) Ascenseur, monte-charge: ∐ Electrique ☐ Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable : ∐ Electrique ☐ Hydraulique c) Contenance du réservoir d'huile : d) [] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes 46. Raccordement TV/radio: Antenne collective ☐ Antenne extérieure 1 Antenne intérieure □ Parabole [X] Câble téléréseau PARTIE ENERGIE Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) Compétence М Isolation thermique ME 100.2 48. Qh (MJ/m².an): Informations complémentaires : 173.9 Qhli (MJ/m²,an): Informations complémentaires : 453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli [X] b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli \Box Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 Surface de référence énergétique Informations complémentaires : 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation \Box FN 6 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées \Box **EN 7** Halles gonflables П **EN 8** 474. Installations techniques du bâtiment 449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides \Box 75 réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) [X] 65A b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) П 65B c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production П Annexe d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) П Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou 456. lourd Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables [X] **EN-VD 72** 461. [X] **EN 3** Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire 462. FN₄ 463. Installation de ventilation [X] EN 5 464. Installation de réfrigération / humidification \Box **EN 9** 466. Installation de production d'électricité par combustible \Box 475. Résidences secondaires \Box EN₃ Divers **EN 10** 470. Installation de chauffage en plein air П 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m² FN 12 justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u>

Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

476.

477.

Précisez l'article :

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation

Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)

Ц

[]Ш **EN 13 EN-VD 15**

B19

Demande de permis de construire (P) - 238750

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bätiment [2]						
B1	Type de travaux (aide) (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Nouveau bâtiment à une transformation, il est néce	ssaire de décrire la	ransformation	ı à l'aide d'un ou plusieurs caractères cl-après :		
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique	 ∐Agrandissemer	t système de chauff it chauffé iire photovoltaïque	age	☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation		
B2	N° de parcelle (*) :	731					
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.						
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin Monastier 7					
B5	Dénomination du bâtiment :	Villa mitoyenne B					
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1					
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*) : Classe :	Maison individuelle à un logem	ent				
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	93					
B9	Surface brute utile des planchers [m²]:						
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :		r les activités [m²] :	0			
B11	Cube SIA [m³]:	1090					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-so	s et demi-niveaux) : 4					
B13	Nombre total de logements après trava	ux (*): 1					
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	1	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou j	plus :		
B14	B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :						
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE	SYSTEME DE CHAUFFAGE					
Aide p	our la salsie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauffage (*) :					
	Principal:	Pompe à chaleur PAC pour ui	ı seul bâtiment				
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	7.7					
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le	système de chauffage (*) :					
	Pour générateur principal:	Sonde géothermique					
	Pour générateur secondaires						
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la prod	uction d'eau chaude sanitaire (*)	:				
	Principal:	Pompe à chaleur PAC					
	Secondaire						
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la	production d'eau chaude sanitai	re (*) :				
	Pour générateur principal	Electricité					
	Pour générateur secondaire						
B18	La construction a eu lieu avant le 1er j	anvier 1991 (date du permis de	construire) :	[] Oui [[X] Non		
Pou • fal de • dé (A	lante dans les bâtiments transformés r tous les cas où la construction a eu llet re établir un diagnostic amiante (le diagns diagnostiqueurs amiante du Forum An eposer le rapport de diagnostic amiante attention : le rapport sous forme électronindre à la demande de permis de constru	u avant le 1er janvier 1991 (date nostic peut aussi être dans certe niante Suisse (FACH) (lien) nu format PDF sur la clateforme que doit être signé)	du permis de const ines occasions de ty GDA	pe « utilisatio	n normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste		

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur : Isolation phonique, crépi ou brique Mode de couverture, couleur : Toiture plate végétalisée Type de fermeture : [X] Stores [_] Volets b) [] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m² 🔲 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408) ∐ Electrique ☐ Hydraulique 45 a) Ascenseur, monte-charge : b) Rampe/plate-forme ajustable : ∐ Electrique ☐ Hydraulique c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) [] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes 46. Raccordement TV/radio: Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure □ Parabole [X] Câble téléréseau PARTIE ENERGIE Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) Compétence Isolation thermique ME 48. Qh (MJ/m2.an): 80.3 Informations complémentaires : Qhli (MJ/m2.an): 151.1 Informations complémentaires : 453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhlì [X] b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli П Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 Surface de référence énergétique Informations complémentaires : 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation Ш EN₆ 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7 П 474 Halles gonflables \Box EN 8 installations techniques du bâtiment 449 Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides 75 \Box réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) [X] 65A b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B \Box c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production Annexe \Box d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables [X]**EN-VD 72** 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire [X] EN₃ 463. Installation de ventilation [X] **EN 4** 464. Installation de réfrigération / humidification EN 5 \Box 466. Installation de production d'électricité par combustible П EN 9 475. Résidences secondaires \Box EN₃ **Divers** 470. Installation de chauffage en plein air Ш **EN 10** 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN \Box 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m² - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage **EN 12** П - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation **EN 13** [] 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) **EN-VD 15** \Box 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application \Box

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN

B19

Demande de permis de construire (P) - 238750

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [3]						
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Nouveau bâtiment à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :					
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique	∐Assainissement système de chauffage ∐Transformations / rénovations intérieures ∐Agrandissement chauffé ∐Agrandissement non chauffé ∐Installation solaire photovoltaïque ∐Autres travaux de transformation					
B2	N° de parcelle (*) :	731					
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.						
B4	Rue/lieu (*):	Chemin Monastier 7					
B5	Dénomination du bâtiment :	Villa mitoyenne C					
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1					
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*) : Classe :	Maison individuelle à un logement					
B8	Surface au sol du bâtiment [m²]:	97					
B9	Surface brute utile des planchers [m²]:						
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour les activités [m²]: 0					
B11	Cube SIA [m³] :	1149					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-so	ls et demi-niveaux) : 4					
B13	Nombre total de logements après trava	aux (*): 1					
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 3 pce : Nb 5 pce : 1 Nb 6 pce ou plus :					
B14	B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :						
CAR	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE	SYSTEME DE CHAUFFAGE					
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauffage (*) :					
	Principal:	Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment					
	Secondaire						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	7.7					
B16	Source(s) d'énergle utilisée(s) pour le	système de chauffage (*):					
	Pour générateur principal	Sonde géothermique					
	Pour générateur secondaire						
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la prod	uction d'eau chaude sanitaire (*) :					
	Principal	: Pompe à chaleur PAC					
	Secondaire	:					
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la	production d'eau chaude sanitaire (*) :					
	Pour générateur principal	: Electricité					
	Pour générateur secondaire	:					
B18	La construction a eu lieu avant le 1er	janvier 1991 (date du permis de construire) : [] Oui [X] Non					
Pou • fa		u avant le 1er Janvier 1991 (date du permis de construíre) nous vous prions de : nostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste					
• de	époser le rapport de diagnostic amiante a attention : le rapport sous forme électroni	au format PDF sur la plateforme GDA					

39. a) Façades, tolture Matériau, couleur : Isolation phonique, crépi ou brique Mode de couverture, couleur : Toiture plate végétalisée Type de fermeture : [X] Stores [] Volets b) [] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m² 44. 🔲 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408) 45 a) Ascenseur, monte-charge: ∐ Electrique ☐ Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable : ∐ Electrique ☐ Hydraulique c) Contenance du réservoir d'huile : d) [Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes 46. Raccordement TV/radio: [] Antenne collective ☐ Antenne intérieure Antenne extérieure Parabole [X] Câble téléréseau PARTIE ENERGIE Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) Compétence Isolation thermique М ME 48. Qh (MJ/m².an): 102.3 Informations complémentaires : Qhli (MJ/m2.an): 172.8 Informations complémentaires : a) Qh est inférieur ou égal à Qhli 453. [X] b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli \Box Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 Surface de référence énergétique Informations complémentaires : 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation П FN 6 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées **EN 7** \Box 474. Halles gonflables \Box **EN 8** Installations techniques du bâtiment 449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides 1 1 75 réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) [X] 65A b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) [] 65B c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production П Annexe d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou \Box lourd 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables [X] **EN-VD 72** 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire [X] **EN 3** 463. Installation de ventilation **EN 4** [X] 464. Installation de réfrigération / humidification EN 5 \Box 466. Installation de production d'électricité par combustible **EN 9** \Box 475. Résidences secondaires \Box FN 3 **Divers** 470. **EN 10** Installation de chauffage en plein air Ц 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN \Box 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m² - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage FN 12 \Box - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation \Box **EN 13** 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) **EN-VD 15** Ш 477 Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application П

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN

B19

Demande de permis de construire (P) - 238750

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en rempiir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

	TINES OF THE PROPERTY OF THE P			AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IS NOT THE PERSON NAMED IN			
Fiche	bâtiment [4]						
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond :	Bâtiment démoli à une transformation, il est nécessaire de décrire	e la transformation	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :			
	☐Assalnissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique	∐Assainissement système de ch ∐Agrandissement chauffé ∐Installation solaire photovoltaïq	_	_]Transformations / rénovations intérieures _]Agrandissement non chauffé _]Autres travaux de transformation			
B2	N° de parcelle (*) :	731					
В3	N° ECA ; En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	1494a					
B4	Rue/lieu (*):	Chemin Monastier 7					
B5	Dénomination du bâtiment :	Maison familiale					
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1					
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement					
	Classe :	Maisons individuelles					
B8	Surface au soi du bâtiment [m²] :	76					
В9	Surface brute utile des planchers [m²]:	150					
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	150 Pour les activités [n	n²]: 0				
B11	Cube SIA [m³] :	700					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-so	ls et demi-niveaux):					
B13	Nombre total de logements après trava	aux (*): 0					
	Nb 1 pce : Nb 4 pce : 1	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou	plus :			
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	odifient-ils le nombre ou la taille des logements	•				
CAR	CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE						
Alde p	Alde pour la salsie: <u>lien</u>						
B15							
	Principal:						
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le	système de chauffage (*) :					
	Pour générateur principal:	:					
	Pour générateur secondaire	:					
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la prod	uction d'eau chaude sanitaire (*) :					
	Principal	:					
	Secondaire						
B17b		production d'eau chaude sanitaire (*) :					
	Pour générateur principal						
	Pour générateur secondaire						
B18	•	janvier 1991 (date du permis de construire) :	[X] Oui	I 1 Non			
Г	W						
Por		u avant le 1er janvier 1991 (date du permis de c		ous prions de : on normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste			
• de	es diagnostiqueurs amiante du Forum Ar époser le rapport de diagnostic amiante a Attention : le rapport sous forme électroni	nianto Suisse (FACH) (<u>lion)</u> au format PDF sur <u>la plateforme GDA</u>					

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur : Mode de couverture, couleur : Type de fermeture : b) [] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m² 44. 🔝 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408) 45 a) Ascenseur, monte-charge : ∐ Electrique ☐ Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable : ∐ Electrique ☐ Hydraulique c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) [] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes 46. Raccordement TV/radio: Antenne collective ☐ Antenne extérieure Antenne intérieure □ Parabole Câble téléréseau PARTIE ENERGIE Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) Compétence ME Isolation thermique М 48. Qh (MJ/m2.an): Informations complémentaires : Qhli (MJ/m².an): Informations complémentaires : 453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli П Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 Surface de référence énergétique Informations complémentaires : 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation Ц FN 6 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées \Box **EN 7** 474. Halles gonflables Ц **EN 8** installations techniques du bâtiment 449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides 11 75 réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) \Box 65A b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) \Box 65B c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production \Box Annexe d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) \Box 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables Ц **EN-VD 72** Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire П **EN 3** 462. **EN 4** 463. Installation de ventilation \Box Installation de réfrigération / humidification EN 5 464. \Box Installation de production d'électricité par combustible \Box EN9 466. 475. Résidences secondaires Ц EN₃ **Divers EN 10** 470. Installation de chauffage en plein air \Box 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN \Box 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m² FN 12 justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage Ш - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation **EN 13** [] 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) Ц **EN-VD 15** \Box 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bétiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

ion à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après : ☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation							
 ∐Agrandissement non chauffé							
ARACTERISTIQUES DU BATIMENT							
7 Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)							
ou plus :							
B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :							
Principal:							
Secondaire:							
Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :							
Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :							
i 📋 Non							
vous prions de :							

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT 39. a) Façades, toiture Matériau, couleur : Mode de couverture, couleur : Type de fermeture : b) [] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m² 🔝 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408) 45 a) Ascenseur, monte-charge : ∐ Electrique ☐ Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable : ∐ Electrique ☐ Hydraulique c) Contenance du réservoir d'huile : d) [Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes 46. Raccordement TV/radio: Antenne extérieure Antenne intérleure ☐ Parabole Câble téléréseau PARTIE ENERGIE Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) Compétence М Isolation thermique ME 48. Qh (MJ/m2.an): Informations complémentaires : Qhli (MJ/m2.an): Informations complémentaires : a) Qh est inférieur ou égal à Qhli 453. \Box b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli \Box Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 Surface de référence énergétique Informations complémentaires : 465. installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation П EN₆ 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées \Box **EN 7** Halles gonflables 474. П EN 8 Installations techniques du bâtiment Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides \Box 75 réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A [] b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) \Box 65B c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production \Box Annexe d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou П lourd 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables **EN-VD 72** \Box 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire П EN₃ 463. Installation de ventilation \Box EN 4 464. Installation de réfrigération / humidification П EN 5 466. Installation de production d'électricité par combustible **EN 9** 475. Résidences secondaires \Box EN₃ Divers 470. Installation de chauffage en plein air **EN 10** \Box 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN П 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m² - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12 \Box - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation **EN 13** \Box 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) **EN-VD 15** \Box 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

Précisez l'article :

L. SITL	IATION DE L'OUVRAGE		Annexes		
Enviror	nement				
	Situation particulière [_] Dans un plan cantonal d'affectation				
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)				
	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, [] Oui [X] Non aire forestlère, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)				
	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non		
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.			66 A	
	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	Ц		66 B	
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	Ц			
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection				
103.	Dans l'aire forestière				
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	\Box			
105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	L		Annexe	
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	∐ Oui	[X] Non	43 - DN	
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le <u>quichet cartographique cantonal</u> (thème dangers naturels)				
	- Inondations (INO) ☐ - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) ☐ - Effondrements (EFF) - Glissements de terrain permanents (GPP) ☐ - Avalanches (AVA) - Glissements de terrain spontanés (GSS)				
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.				
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.				
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) Ancienne décharge Site industriel pollué Li Lieu d'accident				
107-	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	Ц			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	\Box			
110.	Dans une région archéologique	\Box			
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)				
Prése	rvation et promotion du parc locatif				
Démo Les qu	lition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment ave estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étalent loués	c des lo en demie	gementa loués exis r lleu, même vacants	tants	
112.1	 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 	Ц		53	
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en demier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.	П		53	
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.	\Box		53 B	
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).	П		53 C	
Reco	nnalssance de logement d'utilité publique				
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	la 📋		54	
Bruit					
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)			Annexe	
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	ᆸ			

Prote	ction des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	∐ la rive d'un lac □ d'un cours d'eau à ciel ouvert □ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gesti	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	П	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] Ouvrage d'infiltration etc.)	Ц	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	Ш	
120.	Surface Imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	П	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Rásas	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	L	62
124.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		02
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
120.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire		Annexe
127.	(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		, amose
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
er vo			
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
-	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES x occupant des travailleurs		
-			43, 51, 64 43, 51, 64
Locau	x occupant des travailleurs a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la	_	
Locau 150.	x occupant des travailleurs a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64
Locau 150. 151. 152.	x occupant des travailleurs a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la		43, 51, 64 43, 51, 64
Locau 150. 151. 152.	x occupant des travailleurs a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		43, 51, 64 43, 51, 64
Locau 150. 151. 152. Enviro	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Li Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon		43, 51, 64 43, 51, 64 51
Locau 150. 151. 152. Enviro	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Innement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth)		43, 51, 64 43, 51, 64 51
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Innement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) U sine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 51, 64 43, 51, 64 51
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Innement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth)		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Innement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) U sine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Innement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) I Extraction de pétrole I Installation géothermique (plus de 5 MWth) I Installation géothermique (plus de 100 MWth) U Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Innement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m²		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154. Comm	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Innement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) I Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon I Installation géothermique (plus de 5 MWth) I Installation thermique (plus de 100 MWth) U Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154. Comm	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Innement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m²		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64

Métaux et machines						
158.	Métaux et machines ☐ Aciéries (EIE) ☐ Vieux mé ☐ Aluminium (EIE) ☐ Métaux n	etaux (EIE) non ferreux (EIE	E)			43, 64
Bois					Annexes	
159.	Bois et traitement du bois Panneaux d'agglomérés (EIE)	Plus de 50'000	t/an de cellulose (EIE)	Ш	43, 64	
Chimle						
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosar Fabriques d'explosifs et de munition Transformation (> de 5000 m² ou 10'00	is (EIE)	∐ Stockage de plus de 1000 t (EIE)	П	43, 64	
161,	Produits pharmaceutiques et vétérinaire médicaments, de sérums et de vaccins		et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			Ц	43, 64	
Allmer	tation					
163.	Produits alimentaires			Ц	43	
164.	Produits agro-alimentaires			Ц	43, 64	
Autres	matériaux					
165.	Arts graphiques			Ц	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la mai	ison et du loge	ment		43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécan	niques et électr	oniques	LI	43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			Ш	43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture	e, bitume, briqu	es, tuiles, isolants, etc.)	L	43, 64	
	Cimenteries (EIE) Verreries (pl	lus de 30'000 t	/an) (EIE)			
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES	OUVRAGES	STEP			
Terras	Terrassementa, dépôta d'excavation et décharges					
200.	Terrassements, excavations ou rembla couvrant une superficie de plus de 500		n mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou brieur à 50'000 m³	L		
207.	Le projet a des emprises (temporaires conduites, de plus de 1'000 mètres liné		sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les	Ц	Concept de	gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un app ☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐ De plus		(EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux i	inertes, résidus	s stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets						
203.	Déchetteries ou postes de collecte des	déchets		ᆸ		
204.	Installations de traitement des déchets ∐ Inférieur ou égal à 1000 t/an ∐ Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)			43		
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)			口		
206.	Construction ou modification de station d'épuration	ns d'épuration d	collectives ou d'équipements de traitement des bou	ies []	51	
Surve	lliance des ouvrages de retenue					
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume max	imum d'accumulation > 100 m³	Ц		
		Retenue au	dessus du terrain naturel	Ш		
		Volume d'ea	u permanent m³ :			

O. AC	O. AGRICULTURE, ANIMAUX Annexes					
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	ᆸ	43			
251 .	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	口	43, 52			
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement		43, 52			
	[] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)					
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52			
254 .	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :					
255.	Fosses à purin	Ц	52			
256.	Fumières	Ш	52			
257.	Silos à fourrage		43			
258.	Installations de biogaz.		43			
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64			
D ED	UCATION, SANTE, SOCIAL					
-						
Etablis	sements scolaires et sanitaires, centres d'accuell		APPENDIC			
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43			
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64			
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)	Ш .	43, 64			
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64			
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	Ц	43, 64			
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	, LI	43, 64, 73			
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64			
Labora	Laboratoires et cabinets					
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64			
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43			
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64			
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	Ц	43, 64			
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43			
Cimeti	Cimetières					
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	L	43			
Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS						
Sport						
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	L				
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)					
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	⊔				
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)					
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)					
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)					
355.	Stands de tir					
	∐ Stands de tir (cas général) ∐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)					

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
			32, EN-VD11, Concept énergétique
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		
	eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille Li eau non chauffée		
	∐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisirs	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	Ц	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	Ц	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	П	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels	U	43
365.	Places de jeux		
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS		Commenced in the control of
	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	Ц	43
402-	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	L	64
403.	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	LJ	64
Incend		ш	64
406.	ile, explosion, pollution		04
	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendle, explosion, pollution,intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		43, 64
	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Matières solldes, liquides et gazeuses présentant un danger (incendle, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	П	43, 64 63
408. 409.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64 63 43, 64
408.	Matières solldes, liquides et gazeuses présentant un danger (incendle, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		43, 64 63 43, 64 43, 64
408. 409. 410.	Matières solldes, liquides et gazeuses présentant un danger (incendle, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage		43, 64 63 43, 64
408. 409. 410. 411.	Matières solldes, liquides et gazeuses présentant un danger (incendle, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		43, 64 63 43, 64 43, 64
408. 409. 410. 411.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		43, 64 63 43, 64 43, 64

Subs	tances, produíts et déchets spéciaux			Annexes
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)	П		
	Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)			
417.	Entreprises avec micro-organismes			
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	П		Annexe
S. EC	QUIPEMENTS, INSTALLATIONS			
Abri (de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)			
454 .	Construction d'un abri PCi			46
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	[X]		45
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)			
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	ᆸ		Annexe
	(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape	Ц		
	(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	1)		
G. AN	INEXES			1
90.	a) Plans			
	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait c répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)			[X]
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)	des mesures	de	[X]
	Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)			[X]
	Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé			[X] [X]
	Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon l	es exigences	présentes	[X]
	sur le site de l'office de la consommation.		processing	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)		andé ME	Foumi
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	M 2	2	2
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0 2	0 2	0 2
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Fourni
- 60	Questionnaire général complet (*)	2	0	[X]
	(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire			
	Etablie par : [X] Propriétaire	2	0	
	[X] Promettant acquéreur			
	☐ Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	•	
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0	KI
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	Ц
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0 0	
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2	Ö	ä
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0	Ц
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	•	
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0 0	
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2 2	0 0	
	Concept de gestion des sols	2	0	
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2	0 0	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié	_	•	ч
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	ப
	Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2 2	0 0	
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	Ŏ	ᆸ

19.12.2024

- **BLOC-NOTES**
- Mandataire :

Commune:

CAMAC:

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Arzicot Le Muids , 20.12.2024

Propriétaire(s):

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une texe de 30.- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*): Raison sociale: VIRET ET CISTELLINI MOVITO SARL

Prénom : ėl. :

VÉRONIQUE ET LAURENT 022 366 66 66

Adresse (*): N° postal (*): Route de St-Cergue 10

E-mail: ocalité (*) info@movito.ch **ARZIER-LE MUIDS**

Lieu, date et signature (*): Arzier-Le Hvids, 20/12/2024

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du C.O. 2025 au O.2.O.S. 2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*): Nicolas Praet

Tél. (4):022 3-16 U.S. 13 Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires. VILLE DE NYON

Sceau et signatures :

Service du territoire

1260 NYON

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- · Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- · La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le blais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact l

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email jnfo.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

RAISON SOCIALE:

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 6)

Nom, Prénom:

JAQUES OLIVIER, CHRISTIAN, BERTRAND ET THIERRY

Tél.:

Adresse:

Chemin Charles-Gide 6

NPA:

Nom, Prénom:

1006

E-mail:

LOCALITE:

LAUSANNE

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

LAURENT

VIRET VÉRONIQUE ET CISTELLINI

RAISON SOCIALE:

MOVITO SARL

Adresse:

Route de St-Cergue 10

Tél. :

022 366 66 66

E-mail:

info@movito.ch

NPA:

1273

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

LOCALITE:

ARZIER-LE MUIDS

Nom, Prénom:

CISTELLINI LAURENT

RAISON SOCIALE:

ATELIER94 ARCHITECTURE SA

Adresse:

Route de St-Cergue 10

022 366 66 66

E-mail:

info@atelier94.ch

Tél.: NPA:

1273

LOCALITE:

ARZIER-LE MUIDS